

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JUIN 2020

Date de convocation : 17 juin 2020

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 57

58 (à partir délib.20-081)

Nombre de votants : 65

66

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Pauline ACCARIÉS, Maryline VUIBLET, Brigitte AUBERT, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Pascal GACHIGNAT suppléant remplaçant Thérèse LEBRUN-DAVID, Jacques CONSTANTIDINI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Vincent ROBERT suppléant remplaçant Jacky BOCHET, Jean-Claude SIMON suppléant remplaçant Martine CHERÉ, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Christian BRUYEN, Ludovic WELCHE, Yann THOMAS, Xavier DUVAT, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Stéphane BOULANT, Fabrice HUBERT, André VARLET, Olivier HUOT, Patrick BREUL, Jean-Claude BUCQUET, Pierre LANGLOIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ, Patrick THIBAUT et David COUDELAS.

Étaient représentés :

Mme Muguette CURFS donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à Mme Brigitte AUBERT

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DÉPIT

M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

M. Philippe DUMONT donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

Mme Alexandra HACHET donne pouvoir à M. Ludovic WELCHE

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Thérèse LEBRUN-DAVID, Martine CHERÉ, MM. Thierry MALVAUX, Jacky BOCHET, Yves RICHOUX et Frédéric POMMELET.

Étaient absents : Mmes Céline MEUNIER, Marie-Louise TONON, MM. Henri GUINAND et Guillaume GUERRE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mars 2020 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

20-074. FRANCE SERVICES. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DES OPERATEURS.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le budget prévisionnel pour le fonctionnement de France Services, pour l'exercice 2020, et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), du Fonds Inter-Opérateurs et du Fonds national France Services.

Adopté à l'unanimité.

20-075. FONDS RÉSISTANCE GRAND EST.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve les termes de la convention de participation au Fonds Résistance Grand Est ; dispositif mis en œuvre par la Région Grand Est, les Conseils Départementaux et les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, qui proposent un accompagnement sous forme d'avance remboursable pour répondre aux besoins immédiats de trésorerie des petites entreprises et associations dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité.

20-076. REMISE DE LOYERS. GARAGE MOUGENOT A ORBAIS L'ABBAYE.

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle actuelle, le Conseil, attentif aux difficultés que peut rencontrer l'entreprise GARAGE MOUGENOT, implantée à Orbais l'Abbaye, décide d'annuler les loyers pour les mois de mars, avril et mai 2020 de cette dernière.

Adopté à l'unanimité.

20-077. REMISE DE LOYERS. ENVIRO+ A DORMANS.

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle actuelle, le Conseil, attentif aux difficultés que peut rencontrer l'entreprise ENVIRO+, implantée au sein de la ZA des Varennes à Dormans, décide d'annuler les loyers pour les mois de mars, avril et mai 2020 de cette dernière.

Adopté à l'unanimité.

20-078. REMISE DE LOYERS. POINT MULTI-SERVICES A CUCHERY.

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle actuelle, le Conseil, attentif aux difficultés que peut rencontrer le Point multi-services de Cuchery, décide d'annuler les loyers pour les mois de mars, avril et mai 2020 de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

20-079. REMISE DE LOYERS. STUDIO A ORBAIS L'ABBAYE.

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle actuelle, le Conseil, attentif aux difficultés personnelles que peut rencontrer M. Florian GRAVEY, locataire du studio d'Orbais l'Abbaye et travaillant dans la restauration, décide d'annuler les loyers, charges comprises, de ce dernier, à compter du 15 mars et pour les mois d'avril et mai 2020 ; pour un montant de 537,87 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

20-080. DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE CFE 2020 POUR LES ENTREPRISES DE TOURISME.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide d'instituer un dégrèvement des 2/3 du montant de CFE 2020 pour les entreprises dont l'activité principale relève des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel et qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de covid-19.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Guillaume GUERRE.

20-081. TRANSFERT DE CONTRATS D'EMPRUNTS. BUDGET EAU POTABLE - 94903.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil prend acte du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2020, des emprunts relatifs à la compétence « Eau potable » des communes de Cormoyeux, Damery, Fleury-la-Rivière, Romery et Vauciennes et autorise le Président à signer les avenants de substitution de personne morale avec les organismes bancaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

20-082. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION.

Annule et remplace la délibération n°20-039 en date du 4 mars 2020.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

Taxe foncière (bâti)	11,88 %
Taxe foncière (non bâti)	13,43 %
Cotisation foncière des entreprises	7,59 %
Fiscalité professionnelle de zone	19,45 %

Adopté à la majorité - 57 voix POUR

4 voix CONTRE – Maurice LOMBARD, Brigitte AUBERT, Christophe PETIT et Jacky GRANDREMY par pouvoir à Brigitte AUBERT

5 abstentions – Gérard GUYARD, Jean-Claude SIMON, Odile LEMAIRE, David COUTELAS et Sylvie PIETREMENT.

**20-083. BUDGET GENERAL - 94900. EXERCICE 2020.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

- un ajustement de la subvention d'équilibre vers le budget annexe Economie suite aux remises de loyers
- un ajustement du produit attendu des taxes foncières 2020 et une actualisation des chapitres budgétaires 011, 65, 78 et des opérations d'équipement.

Adopté à l'unanimité.

**20-084. BUDGET EAU POTABLE - 94903. EXERCICE 2020.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en :

- une inscription de crédits suite à un sinistre, rue Paul Douce, à Damery
- un ajustement de crédits sur l'opération Rues P.Curie et de la Tannerie, à Damery.

Adopté à l'unanimité.

**20-085. BUDGET ECONOMIE - 94904. EXERCICE 2020.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en la prise en compte des remises de loyers et un ajustement de la subvention d'équilibre.

Adopté à l'unanimité.

20-086. CONVENTIONS POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public pour la production et la distribution d'eau potable qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020 sur une partie du territoire de la CCPC, le délégataire, la société SUEZ, sera également en charge du recouvrement des redevances d'assainissement collectif via la facture d'eau.

Le Conseil autorise le Président à signer les deux conventions en ce sens :

- la première entre SUEZ et la CCPC sur les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Cormoyeux, Cuchery, Damery, Fleury-la-Rivière, Reuil, Romery, Saint-Martin-d'Ablois, Vauciennes et Venteuil où l'assainissement collectif est géré en régie ;
- la deuxième, tripartite, entre SUEZ, la CCPC et VEOLIA sur les communes de Binson-et-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Dormans, Igny-Comblizy, La-Neuville-aux-Larris, Mareuil-Le-Port, Passy-Grigny, Troissy, Verneuil, Villers-sous-Châtillon et Vincelles où l'assainissement collectif sera géré via une délégation de service public confiée à VEOLIA à compter du 1^{er} juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

20-087. FIXATION DES TARIFS - EAU.

Rapporteur : Régis COUTANT

Dans l'optique d'une harmonisation progressive des tarifs concernant le service eau potable, le Conseil décide de fixer les tarifs suivants:

A compter du 1^{er} juillet 2020 :

- Pour les communes de Bannay, Baye, Beaunay, Champaubert, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Courjeonnet, Dormans, Etoges, Fèrebrianges, Igny-Comblizy, La Caure, La Chapelle-sous-Orbais, La Ville-sous-Orbais, Le Baizil, Mareuil-en-Brie, Mareuil le Port, Montmort-Lucy, Orbais l'Abbaye, Suizy-le-Franc, Talus-St-Prix, Troissy, Verneuil, Villevenard et Vincelles
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 0,85 € HT / m³
- Pour la commune de Damery
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 1,10 € HT / m³
- Pour la commune de Fleury-la-Rivière
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 1,15 € HT / m³
- Pour les communes de Binson-et-Orquigny, Boursault, Champlat-et-Boujacourt, Champvoisy, Châtillon-sur-Marne, Cormoyeux, Courthiézy, Cuchery, Festigny, La-Neuville-aux-Larris, Le Breuil, Leuvrigny, Nesle-le-Repons, Oeuilly, Passy-Grigny, Reuil, Sainte-Gemme, Venteuil et Villers-sous-Châtillon
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 1,25 € HT / m³

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Pour les communes de Bannay, Baye, Beaunay, Champaubert, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Courjeonnet, Etoges, Fèrebrianges, La Caure, La Chapelle-sous-Orbais, La Ville-sous-Orbais, Le Baizil, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Orbais l'Abbaye, Suizy-le-Franc, Talus-St-Prix et Villevenard
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 0,35 € HT / m³
- Pour les communes de Damery, Dormans, Fleury-la-Rivière, Igny-Comblizy, Mareuil le Port, Troissy, Vauciennes, Verneuil et Vincelles
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 1,25 € HT / m³

A compter du 16 janvier 2021 :

- Pour la commune de Vandières
 - . Part fixe : 20 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 1,25 € HT / m³

Adopté à la majorité - 63 voix POUR

1 voix CONTRE – Gérard GUYARD

2 abstentions – Maurice LOMBARD et Laurent COUVREUR.

20-088. FIXATION DES TARIFS - ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Régis COUTANT

Dans l'optique d'une harmonisation progressive des tarifs concernant le service assainissement collectif, le Conseil décide de fixer les tarifs suivants :

A compter du 1^{er} juillet 2020 :

- Pour les communes de Baye, Beaunay, Coizard-Joches, Congy, Cormoyeux, Corribert, Damery, Etoges, Fèrebrianges, Fleury-la-Rivière, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Orbais l'Abbaye, Romery, St Martin-d'Ablois, Suizy-le-Franc, Talus-St-Prix, Vauciennes, Venteuil et Villevenard
 - . Part fixe : 50 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 2,27 € HT / m³
- Pour les communes de Dormans, Igny-Comblizy, Mareuil le Port, Troissy, Verneuil et Vincelles
 - . Part fixe : 30 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 1,70 € HT / m³

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Pour les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Baye, Beaunay, Coizard-Joches, Congy, Cormoyeux, Corribert, Cuchery, Damery, Etoges, Fèrebrianges, Fleury-la-Rivière, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Orbais l'Abbaye, Romery, St Martin-d'Ablois, Suizy-le-Franc, Talus-St-Prix, Vauciennes, Venteuil et Villevenard
 - . Part fixe : 80 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 2,67 € HT / m³
- Pour les communes de Binson-et-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Dormans, Igny-Comblizy, La-Neuville-aux-Larris, Mareuil le Port, Passy-Grigny, Troissy, Verneuil, Villers-sous-Châtillon et Vincelles
 - . Part fixe : 60 € HT / an
 - . Part proportionnelle : 2,10 € HT / m³

Adopté à la majorité - 61 voix POUR

1 voix CONTRE – Jacky GRANDREMY par pouvoir à Brigitte AUBERT

4 abstentions – Brigitte AUBERT, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER et Pierre LANGLOIS.

**20-089. RECONSTRUCTION DE LA STEP DE DORMANS.
PROTOCOLE D'ACCORD POUR INDEMNITES DE RESILIATION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la résiliation en date du 12 décembre 2018, pour motif d'intérêt général du marché de travaux attribué au groupement SARL ERT - BEC CONSTRUCTION - COLAS EST, pour la reconstruction de la station d'épuration de Dormans, le Conseil approuve la conclusion d'un protocole d'accord et fixe le montant de l'indemnisation de résiliation à la somme de 170 000 € HT à verser au groupement et dont la répartition est la suivante :

- . 150 000 € HT pour SARL ERT
- . 15 000 € HT pour BEC CONSTRUCTION
- . 5 000 € HT pour COLAS NORD EST.

Adopté à l'unanimité.

**20-090. ECLAIRAGE PUBLIC. REMPLACEMENT DES BALLONS FLUOS DU CENTRE-VILLE A CHATILLON-SUR-MARNE.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public pour le remplacement des ballons fluos du centre-ville à Châtillon-sur-Marne, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**20-091. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DE LA SOURCE A PASSY-GRIGNY.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public pour la rue de la Source à Passy-Grigny, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**20-092. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DES JARDINS A PASSY-GRIGNY.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public pour la rue des Jardins à Passy-Grigny, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**20-093. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DES BARBIERS A TROISSY.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public pour la rue des Barbiers à Troissy, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**20-094. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE DU PRESSEUR ET RUE DES PRÉS A VINCELLES.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du projet de travaux d'éclairage public pour la rue du Presseur et la rue des Prés à Vincelles, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h40.

Vu pour être affiché le 30 juin 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

